

## **Élections municipales et scolaires 2022**

C'est le temps de s'emballer. Les élections municipales et scolaires auront lieu le 24 octobre 2022. Consultez le site Web de la municipalité pour obtenir plus d'information. On apportera des mises à jour à l'approche des élections et dès que de nouvelles informations seront disponibles.

### **Avis de candidature aux postes brigüés**

**AVIS** est par les présentes donné à l'électorat du Canton de Chapleau et des conseils scolaires de district de la région

Candidatures pour le Canton de Chapleau aux postes suivants :

### **POSTES AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

MAIRIE	1
CONSEIL	4

### **CANDIDATURES POUR DES POSTES À DES CONSEILS SCOLAIRES PARTAGÉS AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

<b>Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario</b> <b>Conseil scolaire de district séparé de langue française</b> (Canton de Chapleau, Localité de Chapleau, Municipalité de Wawa et Canton de White River)	1 poste de conseiller/conseillère
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Pour poser sa candidature, il faut remplir le formulaire prescrit et le remettre à la secrétaire/directrice de scrutin du Canton de Chapleau au 20, rue Pine Ouest, Chapleau (Ontario) P0M 1K0. 705-864-1330

<b>Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario</b> <b>Conseil scolaire de district public de langue française</b> (Localité de Chapleau, Canton de Chapleau, Canton de Dubeuilville, Municipalité de Wawa, Canton de Johnson, Canton de Laird, Canton de Macdonald, Meredith et Aberdeen Additional, Canton de Tarbutt et Tarbutt Additional et Canton de White River)	1 poste de conseiller/conseillère
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Pour poser sa candidature, il faut remplir le formulaire prescrit et le remettre au bureau de la secrétaire du scrutin (Mme Shelley Casey, Canton de Dubeuilville, 23, rue des Pins, Dubeuilville, Ontario). 705-884-2340

<b>Algoma District School Board</b> <b>Conseil scolaire de district public de langue anglaise</b> (Canton de Hornepayne, Canton de Chapleau, Localité de Chapleau, Localité de Missarenda, Municipalité de Wawa, Localité de Michipicoten, Canton de Dubreuilville et Canton de White River)	1 poste de conseiller/conseillère
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Pour poser sa candidature, il faut remplir le formulaire prescrit et le remettre au bureau de la secrétaire et directrice du scrutin, Canton de Chapleau, 20, rue Pine Ouest, Chapleau (Ontario). 705-864-1330

<b>Huron-Superior Catholic District School Board</b> <b>Conseil scolaire de district séparé de langue anglaise</b> (Canton de Chapleau, Localité de Chapleau, Localité de Michipicoten, Municipalité de Wawa, Canton de Dubreuilville, Canton de White River et Canton de Hornepayne)	1 poste de conseiller/conseillère
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Pour poser sa candidature, il faut remplir le formulaire prescrit et le remettre au bureau de la secrétaire du scrutin (Mme Cathy Cyr, Municipalité de Wawa, 40, avenue Broadway, Wawa, Ontario). 705-856-2244

La période de candidature débute le 2 mai 2022 et les candidatures peuvent être présentées n'importe quel jour à compter de cette date pendant les heures d'ouverture du bureau de la directrice du scrutin ou de la secrétaire du scrutin, ainsi que le jour de clôture des candidatures, soit le vendredi 19 août 2022, de 9 h à 14 h.

Le dossier de candidature doit être signé par la candidate ou le candidat et peut être présenté en personne, par voie électronique ou par une personne mandataire.

Les droits prescrits pour le dépôt d'une déclaration de candidature (200,00 \$ pour la présidence du Conseil, 100,00 \$ pour tous les autres postes, versés en argent comptant ou payables par chèque visé ou par mandat au Canton de Chapleau ou par une méthode de paiement électronique précisée par la secrétaire du scrutin) doivent accompagner le dossier de candidature.

On autorise le dépôt par voie électronique de documents pour des postes au Conseil, moyennant les conditions suivantes :

- i. les dépôts par voie électronique d'une déclaration de candidature pour un poste au Conseil seront acceptés jusqu'au **mercredi 17 août 2022, à 16 h**
- ii. il faut obtenir l'**autorisation préalable** de la secrétaire du scrutin et le dépôt des déclarations de candidature ne sera autorisé qu'en des circonstances particulières, comme le confinement en raison de la COVID, d'autres situations d'urgence déclarées ou l'impossibilité de déposer une déclaration de candidature pendant les heures normales de bureau;
- iii. il faut accompagner sa déclaration de candidature de la présentation par voie électronique d'une pièce d'identité valide et actuelle, comme un permis de conduire, un passeport, une carte-photo de l'Ontario ou une carte Santé de l'Ontario;
- iv. la déclaration de candidature doit être accompagnée des droits de dépôt prescrits; et
- v. les personnes qui déposent leur déclaration de candidature par voie électronique pour un poste au Conseil doivent conserver une copie du document qui porte la signature originale et doivent s'assurer que le document original est livré au bureau au plus tard le

**jeudi 18 août 2022, à 16 h**, ou renoncer à la certification de sa candidature par la secrétaire du scrutin.

Les candidatures doivent être certifiées par la secrétaire du scrutin avant que la personne qui dépose sa candidature ne devienne certifiée pour le poste brigué. Les candidates et les candidats ne doivent ni dépenser ni réunir des fonds pour leur campagne électorale avant d'avoir déposé leur formulaire de présentation de candidature.

Advenant un nombre insuffisant de candidatures certifiées pour pourvoir tous les postes disponibles, il faut reprendre les mises en candidature pour les postes vacants uniquement le mercredi 24 août 2022, entre 9 h et 14 h, et de telles candidatures additionnelles peuvent être déposées au bureau de la secrétaire du scrutin.

Pour poser sa candidature aux élections municipales, il faut être un électeur ou une électrice admissible du Canton de Chapleau. Pour être admissible, il faut, le jour des élections :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir atteint l'âge de 18 ans;
- résider dans le Canton de Chapleau, ou être propriétaire ou locataire d'un bien-fonds situé dans le Canton de Chapleau, ou être l'épouse ou l'époux d'une telle personne;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de voter aux termes de n'importe quelle loi.

### **Rappel aux personnes qui posent leur candidature**

- Vous ne pouvez poser votre candidature à plus d'un poste.
- Vous ne pouvez accepter des dons ou dépenser de l'argent pour une campagne électorale jusqu'à ce que vous ayez déposé votre déclaration de candidature à la secrétaire du scrutin.
- Vous avez la responsabilité de tenir un registre des activités financières liées à votre campagne électorale. Rappelez-vous de remettre des reçus pour tous les dons, y compris pour les biens et les services. Procurez-vous des reçus pour toutes les dépenses que vous engagez. Conservez des copies de tous vos reçus.
- Conservez les reçus de toutes vos dépenses et notez la valeur de toutes les contributions non financières (p. ex., piquets pour les affiches, papier, services d'imprimerie).
- Vous avez la responsabilité de présenter dans le délai imparti des états financiers complets et fidèles.

Avant de poser sa candidature, il est important de se familiariser entièrement avec la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

Renseignements supplémentaires :  
Barbara Major, directrice et secrétaire du scrutin  
[electionsclerk@chapleau.ca](mailto:electionsclerk@chapleau.ca)  
705-864-1330